

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS: DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION



A RETOURNER AU PLUS TARD LE VENDREDI 31 JANVIER 2020

La Communauté de communes de la Veyle est susceptible d'apporter son soutien à des projets et des activités menés par des associations du territoire répondant à des objectifs éducatifs, sportifs, culturels et artistiques dédiés à des publics jeunes.

Si votre association souhaite bénéficier d'une aide au titre de cet accompagnement à la jeunesse, vous pouvez adresser ce dossier complété à : Communauté de communes de la Veyle, 10 rue de la poste – Le Châreau, 01290 Pont-de-Veyle.

Ce dossier a été établi conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016. Il recense des éléments qui n'ont d'autre finalité que l'étude et le traitement de la demande de votre association (cf mention CNIL en fin de dossier).

1 – Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :	
Sigle de l'association :	
1.2 Numéro Siret :	
1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :	
1.4 Adresse du siège social :	
Code postal : Commune :	
1.4.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :	
Code postal : Commune :	
1.5 Représentant(e) légal(e) (personne désignée par les statuts)	
Nom:	
Fonction:	
Téléphone : Courriel :	
1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente de	u représentant
légal)	
Nom: Prénom:	
Fonction:	
Téléphone :	

2 – Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) avec l'état ? oui non
Si oui, merci de préciser :
Type d'agrément :
Attribué par quel ministère :
En date du :
L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au journal officiel :
L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non
3 – Relations avec d'autres associations
A quel réseau, union ou fédération l'association est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de
sigle) :
L'association a-t-elle des adhérents personnes morales (entreprise, autre associations, collectivité territoriale) :
oui non
Si oui, lesquelles:
, 1
4 – Moyens humains (au 31 décembre de l'année écoulée)
Nombre de bénévoles (personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non
rémunérée):
Nombre de volontaires (personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique tel service
civique par exemple):
Nombre total de salariés au total :
Dont nombre d'emplois aidés :
Dont nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé :
Dont nombre de personnes mises à disposition ou détachées par une autorité publique :
Nombre d'adhérents (personne avant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association):

5 - Liste des responsables (des différentes activités ou tranches d'âges)

Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel.: Mobile:	Prénom:
Catégorie ou discipline :	Nom:
Tel. : Mobile :	Prénom:

(pour un seul et même équipement)

Dénomination de l'équipement utilisé :			
Nom du propriétaire :			
Condition d'utilisation : Mise à disposition gratuite	⊓ Oui	□ Non	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00 à							
10h00							
10h00 à							
11h00							
11h00 à							
12h00							
12h00 à							
13h00							
13h00							
14h00							
14h00 à							
15h00							
15h00 à							
16h00							
16h00 à							
17h00							
17h00 à							
18h00							
18h00 à							
19h00							
19h00 à							
20h00							
20h00 à							
21h00							
21h00 à							
22h00							
22h00 à							
23h00		l					
23h00 à Minuit							
างาากนาโ							

(pour un seul et même équipement)

Dénomination de l'équipement utilisé :			
Nom du propriétaire :			
Condition d'utilisation : Mise à disposition gratuite	□ Oui	□ Non	

9h00 à		Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	 					
10h00						
10h00 à	 					
11h00						
11h00 à 12h00	 					
12h00 à						
13h00 u	 					
13h00						
14h00	 					
14h00 à	 					
15h00						
15h00 à	 					
16h00						
16h00 à	 					
17h00						
17h00 à 18h00	 					
-						
18h00 à 19h00	 					
19h00 à						
20h00	 					
20h00 à						
21h00	 					
21h00 à						
22h00	 	L				
22h00 à						
23h00	 					
23h00 à	 					
Minuit						

(pour un seul et même équipement)

Dénomination de l'équipement utilisé :			
Nom du propriétaire :			
Condition d'utilisation : Mise à disposition gratuite	□ Oui	□ Non	

9h00 à		Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	 					
10h00						
10h00 à	 					
11h00						
11h00 à 12h00	 					
12h00 à						
13h00 u	 					
13h00						
14h00	 					
14h00 à	 					
15h00						
15h00 à	 					
16h00						
16h00 à	 					
17h00						
17h00 à 18h00	 					
-						
18h00 à 19h00	 					
19h00 à						
20h00	 					
20h00 à						
21h00	 					
21h00 à						
22h00	 	L				
22h00 à						
23h00	 					
23h00 à	 					
Minuit						

(pour un seul et même équipement)

Dénomination de l'équipement utilisé :			
Nom du propriétaire :			
Condition d'utilisation : Mise à disposition gratuite	□ Oui	□Non	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00 à							
10h00							
10h00 à							
11h00							
11h00 à			}				
12h00							
12h00 à							
13h00							
13h00			}				
14h00							
14h00 à			}				
15h00							
15h00 à			}				
16h00							
16h00 à			}				
17h00							
17h00 à							
18h00							
18h00 à							
19h00							
19h00 à							
20h00							
20h00 à							
21h00							
21h00 à							
22h00			}				
22h00 à							
23h00	!		}			l	
23h00 à							
Minuit							
			j		j		

7 – Budget¹ de l'association

Année 20..... ou exercice du au

Une notice d'accompagnement est placée en fin de dossier.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTE	ES	RESSOURCES DIRE	CCTES
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises	
601 - Achats matières et fournitures		71 – Prestations de services	
602 - Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	
		741 - Etat : (préciser le(s) ministère(s), directions	
		ou services déconcentrés sollicités)	
61 - Services extérieurs		742 - Conseil(s) Régional(aux):	
611 - Locations		743 - Conseil(s) Départemental (aux) :	
612 - Entretien et réparation		744 - Communes, communautés	
613 - Assurance		745 - Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
614 - Documentation		746 - Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
		747 - L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
62 - Autres services extérieurs		748 - Autres établissements publics	
621 - Rémunérations intermédiaires et honoraires		749 - Aides privées (fondation)	
622 - Publicité, publication		75 - Autres produits de gestion courante	
623 - Déplacements, missions		756. Cotisations	
Septements, Interiors		757 – Dons pour une manifestation précise	
624 - Services bancaires, autres		758. Mécénat	
625 - Divers - Cotisations		76 - Produits financiers	
63 - Impôts et taxes		761 - Mutation	
631 - Impôts et taxes sur rémunération		762 – Recettes de manifestations	
632 - Autres impôts et taxes		763 – Ventes de tenues	
64 - Charges de personnel		764 – Recettes de buvette	
641 - Rémunération des personnels		765 – Prestations diverses	
642 - Charges sociales			
643 - Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
67 - Charges exceptionnelles		79 - Transfert de charges	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et			
engagements à réaliser sur ressources affectées			
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
-	NTRIBUTIONS	VOLONTAIRES EN NATURE	
86 - Emplois des contributions volontaires en			
nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		871 - Prestations en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		872 - Dons en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	
	AVOIRS E	EN BANQUE	
		Montant des avoirs disponibles en banque	
1 Ne pas indiquer les centimes d'euros		financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres

8 – Effectifs par catégories

¹ Adhérents nés en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 ² Adhérents nés en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 ³ Adhérents nés en 2001 et 2002 ⁴ Adhérents nés en 2000 et avant

	Effectifs			
Lieu d'habitation	Moins de 6 ans	6 à 16 ans	16 à 18 ans	18 ans et +
Bey				
Biziat				
Chanoz-Chatenet				
Chaveyriat				
Cormoranche-sur-Saône				
Crottet				
Cruzilles-lès-Mépillat				
Grièges				
Laiz				
Mézériat				
Perrex				
Pont-de-Veyle				
Saint-André-d'Huiriat				
Saint-Cyr-sur-Menthon				
Saint-Genis-sur-Menthon				
Saint-Jean-sur-Veyle				
Saint-Julien-sur-Veyle				
Vonnas				
Sous-total				
Extérieurs à la CCV				
Totaux				

9 – Assemblée générale, manifestations et activités autres

Assembl	lée générale
	Passée:
	A venir:

Indiquer les dates des manifestations et autres activités de l'association :

Nom de la manifestation	Date	Lieu d'organisation

10 – Conditions d'adhésion

Catégories d'âge (préciser les années de naissance par catégorie)	Coût de la cotisation (en euros)	Sur cette somme, combien en €, est reversé à la Fédération de rattachement, aux assurances, à un autre organisme (à préciser)	Un accès aux personnes en situation de handicap est-il possible,comment est-il organisé? (accès au matériel, formation des enseignants, etc.)	Une dotation est- elle donnée aux adhérents avec cette cotisation ? (survêtement, prêt ou location d'instrument de musique, etc.)

Je soussigné (nom et prénom du signataire, en l'occurrence le Président de l'association)
atteste sur l'honneur, l'exactitude des données renseignées dans ce formulaire. Je m'engage à fournir toutes pièces
justificatives qui pourraient m'être demandée par l'autorité compétente, à savoir la Communauté de communes
de la Veyle.
Fait le, à
Signature (accompagné si possible du cachet de l'association)

Pièces à joindre au dossier

- Un RIB/RIP de l'association
- Une copie des statuts de l'association
- Un compte-rendu de la dernière assemblée générale (bilan moral et financier)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante : Communauté de communes de la Veyle 10 rue de la poste – Le Château 01290 PONT-DE-VEYLE

Pour toute demande de renseignement, contacter les services de la Communauté de communes de la Veyle :

Tel: 03 85 32 24 00 Mail: secretariattechnique@cc-laveyle.fr

Informations sur la collecte des données personnelles :

La collecte des données est établie pour l'attribution de subvention dans le cadre de la politique jeunesse et/ou culturelle de la Communauté de communes

A ce titre les données collectées sont nécessaires pour le traitement du dossier de subvention et le cas échéant son attribution. Aussi, en transmettant ces données, vous autorisez le traitement de celles-ci.

Ces données collectées sont accessibles totalement ou partiellement :

- au Président de la Communauté de communes, responsable du traitement des données ;
- aux Vice-présidents de la Communauté de communes, en charge de la politique concernée ;
- aux agents affectés au traitement du dossier de subvention rattachées à la direction des services technques, la direction de la jeunesse et la direction des afaires ciluturelles ;
- aux agents comptables la Direction générale affectés aux versements de la subvention quand elle est attribuée.

La conservation de ces données collectées est de 10 ans à la suite de quoi elles seront détruites.

Tout demandeur de subvention justifiant de son identité peuvent accéder aux données le concernant contenues dans le cadre de ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé ci-dessus en adressant une demande :

- par courrier électronique : secretariattechnique@cc-laveyle.fr
- par courrier postal au siège de la Communauté de communes de la VEYLE (10 rue de la poste
 Le Château, 01290 PONT-DE-VEYLE).

Si le demandeur de la subvention estime que ce traitement porte atteinte à ses droits, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

- Par courrier postal: CNIL- 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07;
- Sur internet : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/. »